



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43  
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36  
Nombre de procurations : 6

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Valorisation et redynamisation du canal de Bourgogne - Protocole entre V.N.F. et Dijon métropole - Participation financière**

Le 5 mai 2023, Voies Navigables de France (VNF) et Dijon métropole ont signé un protocole d'engagement visant à valoriser et redynamiser le canal de Bourgogne sur le territoire métropolitain.

Les ambitions partagées se regroupent autour de 4 axes de coopération :

- renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les habitants de la métropole ;
- conforter la fonction écologique du canal ;
- développer le potentiel touristique sur et aux abords de la voie d'eau ;
- garantir une gestion optimale de la voie d'eau et de ses abords.

Dans le cadre de ce protocole, les 2 partenaires se sont engagés à conduire deux études :

- l'une par Dijon métropole en vue d'élaborer d'ici fin 2024 avec l'ensemble des parties prenantes un plan d'actions de développement de la voie d'eau et de ses abords.  
Le montant de cette mission confiée au groupement mandaté par le bureau d'étude FAIR(E) ICI est de 83 820 € TTC. A cela s'ajoute, un volet de participation citoyenne estimé à hauteur de 35 000 € TTC correspondant à des missions d'animation et de concertation avec les habitants.
- l'autre par VNF portant sur la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement des ports et de la halte de Bretenière.  
Le montant de cette étude confiée au groupement mandaté par le bureau d'étude Contours Conseils est de 125 808 € TTC dont une tranche optionnelle de 9 000 € TTC.

En application du protocole d'engagement signé le 5 mai dernier, VNF et Dijon métropole se sont accordés pour une participation financière globale à parts égales aux deux dites études.

Concernant l'étude portée par Dijon Métropole, la subvention sollicitée à VNF sera à hauteur maximale de 59 410 € TTC correspondant à 50 % du montant total de l'étude. Le montant définitif de la subvention dépendra des dépenses réelles engagées par Dijon Métropole sur le volet de participation citoyenne.

Concernant l'étude portée par VNF, la subvention sollicitée à Dijon Métropole sera à hauteur maximale de 62 904 € TTC. Le montant définitif de la subvention dépendra de l'engagement ou non par VNF de la tranche optionnelle.

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant à solliciter VNF pour une participation au financement de l'étude relative au plan d'actions à hauteur de 50 %, conformément au protocole d'engagement ;
- **d'autoriser** le versement à VNF d'une subvention à hauteur de 50 % pour l'étude relative à la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement des ports ;
- **d'approuver** les projets de convention relatifs au financement et à la réalisation des 2 dites études.
- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant, à signer ces conventions et tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 42                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN